Le lundi 13 décembre 2021

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC

À une séance extraordinaire du conseil municipal d'Ivry-sur-le-Lac, tenue le lundi 13 décembre 2021, à 19 h 00, le conseil de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac siège, sous la présidence de monsieur le maire André Ibghy, à laquelle sont présents mesdames Julia-Ann Wilkins, Gabriela Opas et Julia Bourke et messieurs Maxime Arcand, David Lisbona et Jean-Pierre Charette.

La directrice générale et greffière-trésorière madame Josiane Alarie, est aussi présente.

Un avis de convocation a été signifié par la directrice générale et greffière-trésorière, madame Josiane Alarie, à tous les membres du conseil municipal dans les délais prévus par la Loi.

1. **Présences et quorum**
2. **Adoption du Budget 2022**
3. **Adoption du programme triennal des immobilisations**
4. **Résumé du Budget 2022**
5. **Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour**
6. **Fermeture de la séance**

1. Présences et quorum

Monsieur le maire, ayant constaté le quorum, déclare la présente séance extraordinaire ouverte.

2021-12-343

2. Adoption du budget 2022

Il est proposé par le conseiller Maxime Arcand
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le conseil municipal d'Ivry-sur-le-Lac adopte le budget 2022 tel que mentionné ci-dessous prévoyant des revenus au moins égaux aux dépenses de 2 668 880 $:

	BUDGET 2022
REVENUS	
Taxes	1 461 074 $
Paiements tenant lieu de taxes	5 500 $
Transferts	1 059 131 $
Services rendus	12 000 $
Autres revenus	131 175 $
Total revenus	2 668 880 $
CHARGES	
Administration générale	733 451 $
Sécurité publique	253 560 $
Voirie municipale	1 154 950 $
Matières résiduelles	118 838 $
Aménagement, urbnisme et développement	163 161 $
Loisirs et culture	48 416 $
Frais de financement	29 500 $
Total charges	2 501 876 $
DIFFÉRENCE - REVENUS / CHARGES	167 004 $
Remboursement dette à long terme	156 000 $
Activités d'investissement	11 004 $
AFFECTATION DU SURPLUS LIBRE	- $

ADOPTÉ

3. Adoption du programme triennal des immobilisations

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Charette
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

2021-12-344

QUE le conseil municipal d'Ivry-sur-le-Lac adopte le programme triennal des immobilisations pour les années 2022-2023-2024, tel que décrit ci-dessous :

PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS

	2022	**2023**	**2024**
Travaux de réfection	3 000 000 $	200 000 $	200 000 $
Système informatique	5 000 $	5 000 $	5 000 $
Hôtel de ville	75 000 $	350 000 $	10 000 $
TOTAL	**3 080 000 $**	**555 000 $**	**215 000 $**

ADOPTÉE

4. Résumé du budget 2022

Monsieur le Maire André Ibghy résume les grandes lignes et les orientations du budget pour l'année 2022 en donnant certains détails sur les montants substantiels des revenus et des dépenses. Principalement, le maire confirme :

- qu'il y aura une baisse du taux de taxes pour l'année 2022, toutefois dû au dépôt du rôle triennal et considérant la hausse marquée des évaluations foncières, le compte de taxes risque d'être en hausse pour plusieurs citoyens;

- qu'il est prévu d'utiliser le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour certains travaux de réfection et de poursuivre le plan triennal des travaux de réfection, dont la mise en place d'un réseau pluvial, d'un intercepteur à sédiment et différents ouvrages de captation des sédiments sur le chemin Lacasse et la montée Daoust, le projet inclut la réfection de la chaussée du chemin Lacasse, de la montée Daoust et du chemin Constantineau et inclut également la stabilisation par empierrement d'un talus sur le chemin Fyon;

- qu'il est prévu de procéder par règlement d'emprunt pour les travaux de réfection;

- qu'il est prévu de continuer les modifications des règlements d'urbanisme de façon à protéger et conserver de façon durable l'environnement et les paysages majestueux d'Ivry-sur-le-Lac;

- qu'il est prévu de mandater des professionnels pour les plans, devis et appel d'offres pour des améliorations à l'hôtel de ville qui inclura une salle communautaire aux bénéfices des citoyens;

- qu'il est prévu de remplacer l'éclairage de rues au DEL.

5. Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour

Aucune question ni commentaire n'a été transmis par les citoyens en regard à cette séance.

6. <u>Fermeture de la séance à 19 h 15</u>

Il est proposé par la conseillère Julia-Ann Wilkins
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

2021-12-345 QUE la séance extraordinaire soit levée.

ADOPTÉE

M. André Ibghy Maire	Mme Josiane Alarie Directrice générale et greffière-trésorière

Je, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal du Québec

M. André Ibghy
Maire